

LE GROUPE ÉCOLOGISTE DU SÉNAT

Bilan 2014/15



Groupe écologiste du Sénat

SECRETARIAT DU GROUPE

15 rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06

www.ecologistes-senat.fr

Fiona TEXEIRE / 01 42 34 48 87
Secrétaire Générale
f.texeire@eelv.senat.fr

Frédéric NÉVOT / 01 42 34 44 36
Responsable administratif et financier
f.nevot@eelv.senat.fr

Nicolas JOUVE / 01 42 34 48 86
Conseiller pour les affaires
budgétaires, économiques
et financières
n.jouve@eelv.senat.fr

Directeur de la publication
Jean-Vincent Placé

Coordination
Jean-Marie Bouguen

Conception
Toomak

Impression
Presse Pluriel

Ont participé à ce numéro
toutes et tous

Remerciements
L. Vasseur, D. Lert, L. Surel, V. Berville,
S. Noël, J. Faillie, E. Blot.

SOMMAIRE

4 UN GROUPE QUI BOSSE

5 DES AVANCÉES !

6 INTERCITÉS :
UN RÉSEAU À SAUVER

7 PERSONNES EN FIN DE VIE
À QUAND UNE VÉRITABLE AVANCÉE ?

8 UN GPS POUR L'EMPLOI

9 CONFÉRENCE
AMIANTE, DÉSAMANTAGE,
COMMENT RÉPONDRE AUX DÉFIS ?

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE :
ENFIN UNE INITIATIVE AU SÉNAT

10 L'AMENDEMENT QUI VALAIT
5 MILLIARDS

11 UNE ANNÉE SUR TOUS LES FRONTS
POUR LA DÉFENSE DES DROITS
HUMAINS

12 EN MISSION POUR LE CLIMAT

13 MAUVAIS ESPRIT

14 PESTICIDES :
LE COMBAT CONTINUE !

QUELLE OSTRÉICULTURE
POUR DEMAIN ?

15 SUR TOUS LES FRONTS DE
LA POLLUTION ET DES SOLUTIONS

L'ARMÉE AU SECOURS DU CLIMAT
UNE PREMIÈRE MONDIALE !



2

Aline
ARCHIMBAUD
Seine-Saint-Denis
page 9

Secrétaire du Groupe écologiste
Vice-présidente de la
Commission des Affaires
sociales
01 42 34 30 63
a.archimbaud@senat.fr
alinearchimbaud.fr

Équipe
Marine Tondelier
Anaïs Dubreucq-Le Bouffant
Adriane Dubois

Jean
DESESSARD
Paris
page 8

Secrétaire du Sénat
Trésorier du groupe écologiste
Membre de la Commission des
Affaires sociales
01 42 34 34 43
j.desessard@senat.fr
desessard-senateur.org

Équipe
Camille Fortin
Max Artaz

Esther
BENBASSA
Val-de-Marne
page 11

Vice-Présidente de
la Commission des Lois
01 42 34 48 42
e.benbassa@senat.fr
estherbenbassa.eelv.fr

Équipe
Marie Samson
Benoît Rudinger
Vincent Petit
Cyrielle Simon

Permanence
parlementaire
10 avenue Paul Doumer
94110 ARCUEIL
07 78 87 10 95

Joël
LABBÉ
Morbihan
page 14

Vice-Président de
la Commission des Affaires
économiques
01 42 34 27 96
j.labbe@senat.fr
joellabbe.fr

Équipe
Aurélien Vernet
Karine Grosjean
Sylvie Valet

Permanence
parlementaire
7 rue des Lavandières
56250 SAINT-NOLFF
02 97 48 42 54

Leïla
AÏCHI
Paris
page 15

Vice-présidente de la
Commission des Affaires
étrangères, de la Défense
et des Forces armées
01 42 34 45 60
l.aichi@senat.fr
leilaaichi.eelv.fr

Équipe
Nadir Saïfi
Marion François

ÉDITO

L'année qui vient de s'écouler aura été marquée par la barbarie qui a frappé, les 7, 8 et 9 janvier, la liberté d'expression, l'autorité de l'Etat, la laïcité. En un mot, la République.

Ces attentats nous ont obligé à affronter une réalité insupportable : aujourd'hui, en France, on peut mourir parce que l'on a fait une caricature, ou parce que l'on est Juif, journaliste ou policier. L'actualité nous montre chaque jour que la manifestation d'unité nationale qui eut lieu le 11 janvier doit se prolonger au quotidien, dans cette lutte fondamentale pour nos valeurs et nos principes.

Dans le même temps, une autre lutte mobilise toute notre attention. C'est celle de la protection du climat. La Conférence de Paris ne peut être un échec. La responsabilité qui pèse sur nos épaules n'a jamais été aussi lourde. C'est dans ce contexte que les membres du Groupe écologiste du Sénat jouent leur rôle et leur propre musique, dans une institution qui a repris le chemin de la droite en septembre

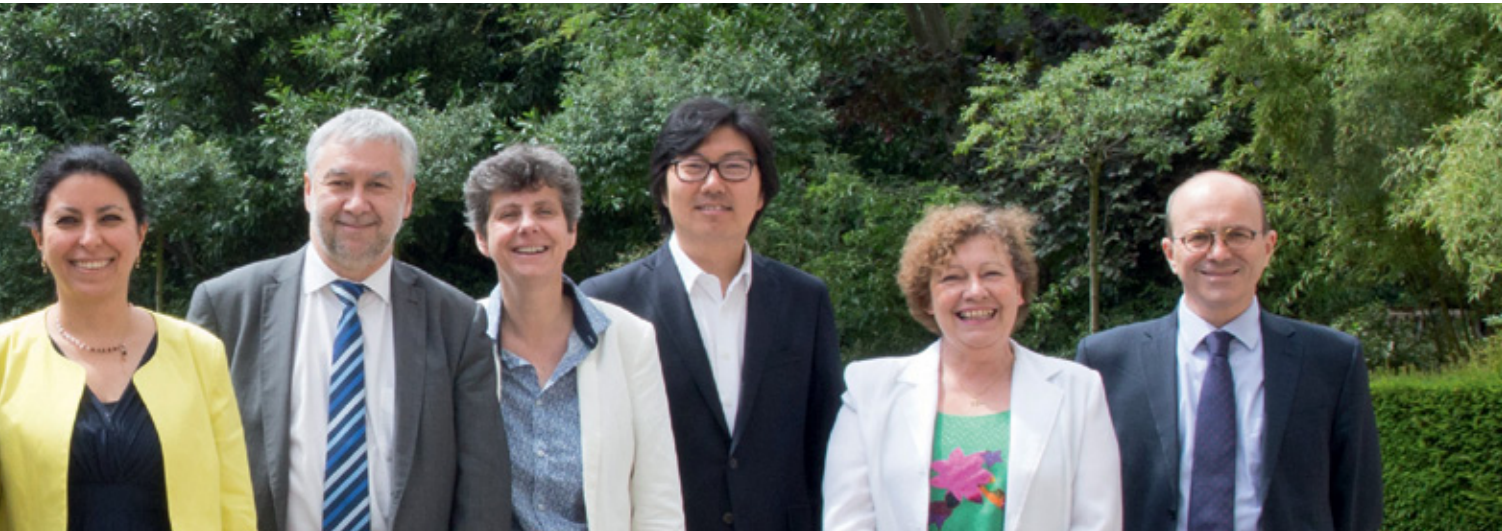
2014. Le Président Larcher, il faut le reconnaître, nous a immédiatement assuré de son écoute et sait entretenir un climat de travail convivial et républicain, qui préside à tous nos travaux. Pour autant, il n'a jamais été aussi difficile de défendre nos idées dans la Chambre Haute. Mais nous ne lâchons rien.

Novateurs ou lanceurs d'alerte, empêcheurs de tourner en rond ou partenaires constructifs, nous nous mobilisons et restons, cette année encore, le Groupe le plus actif du Sénat selon le site indépendant **nossenateurs.fr**. Vous trouverez dans ces pages le travail et les grands dossiers qui ont jalonné l'année de chacun et chacune de nos membres. Vous pouvez compter sur notre mobilisation indéfectible et obstinée pour porter les couleurs de l'écologie.

Bonne lecture,

Jean-Vincent PLACÉ

Président du groupe



Ronan DANTEC

Loire-Atlantique
page 12

Vice-Président de la Commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
01 42 34 48 67
r.dantec@senat.fr
ronandantec.fr

Équipe

Julie Maridet
Bérendère Batiot
Pierre Gressant

Permanence parlementaire

58 rue Fouré
44000 NANTES
09 66 82 61 93

Corinne BOUCHOUX

Maine-et-Loire
page 7

Vice-présidente du Groupe écologiste
Vice-présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
01 42 34 31 06
c.bouchoux@senat.fr
corinnebouchoux.eelv.fr

Équipe

Zahra Aitzegagh
Hélène Bieri
Emmy Bouchaud

Permanence parlementaire

19 rue Chateaugontier
49100 ANGERS
02 41 72 82 22

Jean-Vincent PLACÉ

Essonne
page 6

Président du Groupe écologiste
Membre de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
01 42 34 48 37
jv.place@senat.fr
jeanvincentplace.eelv.fr

Équipe

Brice Chédebois
Laure Lechatellier
Nicolas Ribeiro

Marie-Christine BLANDIN

Nord
page 13

Membre de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
Membre de l'OPECST
01 42 34 49 79
mc.blandin@senat.fr
mariechristineblandin.fr

Équipe

Romain Poujol
Mathilde Steinauer
Valérie Spender

Permanence parlementaire

130 rue du Faubourg de Douai, 59000 LILLE
03 20 09 72 64
mcblandin@nordnet.fr

André GATTOLIN

Hauts-de-Seine
page 10

Vice-Président de la Commission des Finances
Vice-président de la Commission des Affaires européennes
01 42 34 48 52
a.gattolin@senat.fr
andregattolin.eelv.fr

Équipe

Nicolas Jouve
Kannitha Leang

UN GROUPE QUI BOSSE

LE GROUPE LE PLUS PRÉSENT

Les écologistes sont souvent connus pour être studieux et particulièrement investis dans les mandats qui leur sont confiés. Le non-cumul est une première explication, mais elle n'est pas la seule. Qu'en est-il au Sénat ? Regardons les statistiques du site indépendant nossenateurs.fr*. On y trouve un tableau intitulé "l'activité moyenne d'un sénateur de chaque groupe politique au cours des 12 derniers mois". Dans la première colonne, les "semaines d'activité", présentées comme le "nombre de semaines où le sénateur a été relevé présent en commission ou a pris la parole en hémicycle". Parmi les six groupes politiques du Sénat, le Groupe écologiste arrive en tête. Les écologistes sont donc en moyenne les plus présents.

Vient ensuite la participation aux réunions de commission. Loin des caméras, c'est là que se décide une partie du destin des textes législatifs. Les écologistes arrivent là encore en première place. Pour ce qui concerne les interventions en commission, le Groupe est pour le moment sur la deuxième marche du podium, juste derrière Les Républicains, groupe majoritaire qui a donc vocation à présider ces réunions.

LE GROUPE LE PLUS ACTIF DANS L'HÉMICYCLE

Un autre indicateur précieux est le nombre d'interventions longues dans l'hémicycle, pour mesurer la ténacité d'un sénateur ou d'une sénatrice à défendre ses positions et modifier un texte législatif. Une fois encore, les écologistes sont en tête.



© Sénat

JUIN 2015

LE GROUPE ÉCOLOGISTE PRESQUE AU COMPLET. LES SÉNATEURS ET SÉNATRICES SONT ÉPAULÉS AU QUOTIDIEN PAR DES COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES QUI SUIVENT AU QUOTIDIEN LE TRAVAIL LÉGISLATIF, L'AGENDA, LES DOSSIERS LIÉS À LEUR CIRCONSCRIPTION, LEUR COMMUNICATION ET ASSUMENT DE NOMBREUSES AUTRES MISSIONS.

Les questions orales constituent un autre levier sénatorial pour interpeller le gouvernement et le contraindre à prendre position sur des sujets sensibles. À nouveau, les écologistes sont en tête !

MAIS AUSSI...

Les écologistes parlent, mais ils écrivent aussi ! Ce peut être pour interroger et saisir le gouvernement (questions écrites), proposer des lois ou faire valoir leur point de vue sur un texte (rapports). Pour ce qui concerne les propositions de loi ou de résolutions, les questions écrites ou les rapports, les membres du Groupe figurent toujours dans les bonnes places.

Un Groupe faible sur le plan numérique donc, mais qui a su compenser par un investissement important de chacune et chacun de ses membres, appuyés par des collaboratrices et collaborateurs efficaces et rigoureux.

ACTIVITÉ MOYENNE D'UN SÉNATEUR OU D'UNE SÉNATRICE DE CHAQUE GROUPE POLITIQUE au cours des 12 derniers mois

GROUPE	Semaines d'activités	Commission		Hémicycle		Amendements		Rapports écrits	Propositions		Questions	
		réunion	interv.	interv. longues	interv. courtes	signés	adoptés		écrites	signées	écrites	orales
ECO / 10 sénateurs	31	75	90	221	109	150	16	1	1	4	8	3
CRC / 19 sénateurs	29	59	52	207	188	309	12	1	1	9	8	2
SOC / 110 sénateurs	27	66	61	110	156	78	17	1	0	5	11	1
RDSE / 13 sénateurs	26	56	78	156	68	494	83	1	0	1	3	2
UDI-UC / 41 sénateurs	29	67	80	206	299	147	30	2	1	3	12	1
LES-RÉP / 144 sénateurs	28	69	105	124	139	175	51	2	0	4	12	1

* Chiffres publiés le 3 juillet 2015.

DES AVANÇÉES !

Depuis 2011, les membres du Groupe écologiste ont, chacun et chacune avec son propre style, contribué à changer des politiques par la voie d'amendements, en ont proposé de nouvelles (propositions de loi et de résolution), ont soulevé des débats de société. Sur toutes les thématiques, tour à tour partenaires constructifs ou empêcheurs de penser en rond, ils et elles ont construit une légitimité pour que la voix de l'écologie compte dans la Haute Assemblée.

APERÇU DE COMBATS EMBLÉMATIQUES MENÉS CES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES.

PRÉCURSEURS

Les écologistes ont montré qu'ils savaient rester précurseurs. Plusieurs débats ont été soulevés par nos rangs et ont souvent reçu un accueil difficile. Mais les idées justes finissant toujours par s'imposer, nous sommes parvenus à convaincre. La sensibilisation sur le diesel et l'huile de palme (amendement que la presse surnommait "amendement Nutella", suscitant une riposte musclée du groupe Ferrero) fut particulièrement difficile. Aujourd'hui, la taxe sur le diesel, reconnu comme "cancérogène certain", a été revue et la Ministre de l'écologie s'alarme des conséquences environnementales et sanitaires du recours à l'huile de palme.

Sur l'obsolescence programmée, nous avons obtenu une première victoire : que les consommateurs et consommatrices puissent mettre un nom sur des difficultés rencontrées au quotidien. Des premières mesures, certes insuffisantes, ont été mises en place – c'est un nouveau combat qui s'ouvre. L'action de groupe était un manque cruel dans l'arsenal législatif dont nous disposons pour protéger nos concitoyens contre les discriminations. Nous avons défendu cette idée, qui a été reprise et votée à l'Assemblée nationale. Il restera maintenant à l'élargir aux domaines de la santé et de l'environnement.

Sur la reconnaissance de l'Etat palestinien, nous sommes fiers d'avoir été également précurseurs sur le sujet, qui a abouti à l'adoption d'une résolution par le Parlement.

RÉFORMATEURS

Nous avons également obtenu plus directement de belles victoires. La première loi écologiste fut sur la protection des lanceurs d'alerte, un combat des écologistes de longue date.

Autre loi écologiste sur les pesticides : les produits phytosanitaires ne pourront plus être utilisés par



© Groupe écologiste

MARS 2015

AUDITION D'EMMANUEL MACRON, MINISTRE DE L'ECONOMIE, SUR LE « PROJET DE LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES », MINISTRES, SYNDICALISTES, ASSOCIATIFS... LE GROUPE ÉCOLOGISTE ORGANISE RÉGULIÈREMENT DES AUDITIONS AFIN DE NOURRIR LE DÉBAT ET EXPLIQUER SES POSITIONS.

les particuliers, collectivités et espaces publics. Une révolution pour la protection de la santé dans les jardins (publics ou privés), les forêts, pour les usagers, mais aussi et surtout pour les employés qui les utilisaient.

Nous avons encore obtenu l'engagement du Ministre du Travail pour la mise en place d'un "Guide de pilotage statistique" pour l'emploi. Ce "GPS" permettra d'identifier les emplois non pourvus sur le marché du travail et d'en identifier les causes. Notre action permet parfois de "polliniser" les pratiques au plus haut niveau. Nous avons gagné, de haute lutte, la parité pour le Haut Conseil des Finances Publiques, par voie d'amendement. Depuis, les instances créées intègrent cette disposition, le débat ayant fait, d'une certaine manière, "jurisprudence".

Au nombre des réformes portées par les écologistes, il faut bien sûr ajouter les initiatives venues de l'Assemblée, que les sénateurs et sénatrices ont défendues bec et ongles au Sénat : la loi sur les ondes électromagnétiques et celle sur les nouveaux indicateurs de richesse.

DÉRANGEANTS

Les écologistes ont été fidèles à leur réputation d'empêcheurs de penser en rond. Ils ont posé les "questions qui dérangent" sur de nombreux sujets. D'abord sur le coût réel de l'électricité. Dans une commission d'enquête créée sur notre proposition, nous avons pu méthodiquement démontrer le préjugé selon lequel le nucléaire serait l'énergie la moins chère ; un travail de conviction nécessaire pour faire triompher une autre approche des énergies renouvelables dans notre économie.

De même sur l'amiante, nous n'avons jamais relâché la pression sur un sujet qui reste d'actualité et pourrait causer 100 000 morts d'ici à 2050.

Dernière victoire en date, l'adoption du rapport de la commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air, qui l'a évalué à 101,3 milliards d'euros.

Les écologistes n'ont pas fini de déranger.



INTERCITÉS : UN RÉSEAU À SAUVER

“Aucun plan, aucune mesure de fermeture, surtout, ne saurait être arrêté de manière brutale et sans concertation avec les acteurs locaux, sans proposer aucune alternative.”

Jean-Vincent Placé
*Débat sur l'avenir
des trains Intercités*
9 juin 2015

Pour certains, ce sont encore les “Corails”. Les trains “Intercités” ou trains d'équilibre du territoire (TET) sont en danger. Le constat fait consensus : ce réseau doit être modernisé sous peine de disparaître. Le manque d'investissement pendant des années a entraîné une dégradation de l'offre, du réseau et les dessertes n'ont pas été adaptées à l'évolution des besoins. Le subventionnement public par voyageur a explosé (+28 % en deux ans !) et n'est plus tenable.

Jean-Vincent Placé a participé à la commission “TET d'avenir”, qui a produit le rapport “Duron” sur l'avenir des trains Intercités. Ce document, qui prônait certaines fermetures de lignes a produit un émoi légitime. Pour autant, il faut regarder de près ce que dit le rapport et éviter les faux procès.

Pour la première fois, une vision réaliste sur cet enjeu est posée, s'appuyant sur des propositions dynamiques, pas si éloignées des nôtres.

Prenant en compte la question environnementale, le droit à la mobilité et la pérennité du service public, ce rapport souhaite redonner à l'Etat sa place de stratège et créer une autorité organisatrice de plein exercice. Les lignes présentant une grande hétérogénéité, il propose une gestion différenciée des délégations de service public : renforcement des lignes à potentiel, adaptation du périmètre des autres (dont suppression de “doublons” lorsque des modes de transport alternatif existent) et recentrage sur les lignes de nuit desservant les territoires enclavés.

Il effectue l'inventaire des investissements nécessaires, sur le matériel roulant et sur l'infrastructure, appelle à une meilleure productivité de l'opérateur, à un engagement fort de l'Etat. Il propose d'étudier le transfert de lignes pendulaires aux régions, d'anticiper l'ouverture à la concurrence et formule des

propositions de portage sur le matériel roulant. À l'occasion du débat au Sénat sur le sujet, Jean-Vincent Placé s'est appuyé sur la contribution des élu/es aux transports de la FEVE (Fédération des élu/es Verts et écologistes). Sur l'augmentation des coûts de production, il a demandé à diligenter un audit indépendant sur la convention TET et a appelé à une politique commerciale plus offensive. Il a souligné la nécessité de revenir sur certains “grands projets” trop onéreux (ex. : future ligne desservant NDDL).

Enfin, il s'est fait l'avocat des Régions. Les lignes à transférer devront faire l'objet de rénovation et de transfert de moyens. Il a appelé dans tous les cas à ce que les propositions du rapport soient mises en œuvre avec le maximum de concertation.

Dans l'intérêt de nos concitoyens et concitoyennes, de la planète et de notre économie, nous devons pouvoir nous reposer sur un maillage Intercités solide et efficace, qui valorise le savoir-faire du monde ferroviaire français, à commencer par celui de ses cheminots. Le rapport Duron a jeté les premières bases de ce chantier aussi immense qu'urgent. À présent, osons faire les choix qui s'imposent. L'efficacité ne s'oppose pas au service public, elle en fait partie. En l'occurrence, elle le protégera.

MAI 2015

LA DÉLÉGATION AUX
DROITS DES FEMMES
DU SÉNAT ORGANISAIT,
LE 19 MAI 2015, UN
COLLOQUE AUQUEL
PARTICIPAIT JEAN-
VINCENT PLACÉ, POUR
COMMÉMORER LE 70E
ANNIVERSAIRE DU
PREMIER VOTE DES
FEMMES, QUI EUT LIEU
LORS DES ÉLECTIONS
MUNICIPALES D'AVRIL-
MAI 1945.



© Sénat



© BC

Jean-Vincent
PLACÉ

PRÉSIDENT DE GROUPE UN RÔLE À PART

Qu'implique, au juste, la fonction de président de groupe ? D'abord, un rôle institutionnel. Il participe à la Conférence des présidents, qui fixe l'ordre du jour du Sénat. Il dispose également d'un certain nombre de prérogatives en séance. Interlocuteur privilégié, il est consulté régulièrement par le Président de la République ou le Premier Ministre, et est le représentant du groupe dans

les manifestations officielles, notamment les appels à l'unité nationale ou les débats importants en séance, comme ce fut le cas à l'occasion du débat qui s'est tenu à la suite des attentats de janvier. Jean-Vincent Placé avait alors déclaré en notre nom : “Face au terrorisme, les réponses ne peuvent être que globales, collectives et solidaires. (...) Il nous faudra continuer, jour après jour, à mobiliser le pays dans toutes ses composantes politiques, religieuses – en particulier nos compatriotes

musulmans –, philosophiques et citoyennes”. L'autre aspect de ce rôle consiste, d'une part, à porter la parole du groupe dans les médias pour faire connaître et défendre nos idées et, d'autre part, à négocier avec les autres groupes politiques pour gagner des majorités pour nos amendements et propositions de loi. En somme, un rôle à la fois dans l'ombre et la lumière.

Corinne BOUCHOUX



Vice-présidente de la commission d'enquête sur "le crédit d'impôt recherche", Corinne Bouchoux regrette que le rapport ait été rejeté en bloc.

Les recommandations visaient à faire évoluer un dispositif qui coûte de plus en plus cher, bénéficie davantage aux grandes entreprises qu'aux PME et dont la connaissance scientifique demeure encore très insuffisante.

Elle sera attentive à ce que le CIR ne soit pas détourné pour devenir un outil d'optimisation fiscale mais bénéficie réellement au développement de la recherche et

surtout à l'emploi des docteurs. En Maine-et-Loire, la sénatrice s'engage résolument pour le sport santé et la promotion, en particulier à l'école, de l'activité physique couplée à une alimentation saine. Le sport, présenté comme un outil de réduction des inégalités de santé, doit faire partie intégrante des formations délivrées aux jeunes, en particulier à l'école. Cette promotion des bienfaits de l'activité physique doit constituer un des piliers de la prévention en matière de santé. Enfin, la défense des demandeurs d'asile reste une

priorité de toujours. Via le pouvoir de contrôle de l'action du Gouvernement avec la mission d'information "Hadopi" dont elle est co-rapporteuse, elle enquête et tente d'imaginer un avenir pour une institution décriée. Après 4 mois d'auditions, 12 propositions ont été formulées pour une nouvelle Hadopi : modernisée, plus crédible, plus efficace et plus pédagogique pour protéger les artistes et servir l'objectif d'un meilleur accès de tous à la culture.

PERSONNES EN FIN DE VIE À QUAND UNE VÉRITABLE AVANCÉE ?

"Aucune ouverture n'a été possible pour donner aux patients qui le souhaitent le droit de choisir leur fin de vie."

Corinne Bouchoux

Avec trois textes déposés à l'Assemblée nationale depuis 2012, et sept au Sénat, la proposition de loi "créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie" s'inscrit dans la continuité d'un débat sensible et déjà ancien. Le texte propose le développement des soins palliatifs et la possibilité de "dormir avant de mourir pour ne pas souffrir", autrement dit, le recours à la "sédation profonde et continue jusqu'au décès" dans des conditions bien précises.

Corinne Bouchoux, cheffe de file du Groupe écologiste, voulait aller plus loin en instaurant l'assistance médicalisée active à mourir, déjà issue d'une proposition de loi, qu'elle a déposée en décembre 2013. 79 sénatrices et sénateurs

issus de tous les groupes politiques avaient proposé des amendements dans ce sens pour créer cette possibilité (et non une obligation).

Mais le Sénat en a décidé autrement. Aucune ouverture n'a été possible pour donner aux patients qui le souhaitent le droit de choisir leur fin de vie. Il n'est pourtant pas juste d'opposer soins palliatifs et assistance médicalisée à la fin de vie car les deux démarches sont complémentaires.

Les sénateurs les plus réactionnaires ont refusé cette aide active à mourir alors que 96 % de la population la réclame. Pire encore, la version sénatoriale du texte marque un véritable recul. Ainsi, sur la question de la "sédation profonde et continue", qui constituait l'avancée la plus réelle, les sénateurs ont supprimé la précision "et continue jusqu'au décès". Avec cette modification, Corinne Bouchoux considère que "la partie la plus conser-

vatrice du Sénat a purement et simplement vidé ce texte de son sens". Fruit d'un des amendements du Groupe écologiste, la proposition d'un autre dispositif d'évaluation du développement des soins palliatifs par les agences régionales de santé a néanmoins eu leur faveur.

Ce texte, qui devait franchir une étape supplémentaire et permettre une évolution vers le "bien mourir", affaiblit la loi Léonetti déjà peu ou mal appliquée. C'est une loi qui porte mal son nom et qui incarne la victoire d'une vision politique ultra-conservatrice. Pour Corinne Bouchoux, c'est la déception face au rendez-vous manqué. Reste à l'Assemblée nationale à reprendre la main sur ce texte tant attendu par nos concitoyennes et concitoyens.

Choisir sa fin de vie est fondamental. Mardi 23 juin, le Sénat a rejeté ce texte par 196 voix contre dont celles des 10 écologistes.

Quand se lèvera une nouvelle Simone Veil pour parvenir à convaincre que la liberté réclamée pour quelques-uns n'enlève rien aux droits de tous les autres ?

VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION CULTURE, ÉDUCATION ET COMMUNICATION DU SÉNAT, CORINNE BOUCHOUX SUIT, ENTRE AUTRES, LE DOSSIER "SPORT". ELLE ORIENTE DONC CERTAINES DE SES VISITES SUR LE TERRAIN AUPRÈS D'ACTEURS DU SPORT DANS LE MAINE-ET-LOIRE. ICI, À LA DÉCOUVERTE DE L'AVIRON.



© Hélène Bieri

Jean DESESSARD



© Vincent Berville

Cette année, Jean Desessard a interpellé le gouvernement, dans le cadre des questions au gouvernement, sur l'avenir de la taxe poids-lourds, le surtaux de suicides en Guyane ou encore la spéculation bancaire sur l'alimentation.

Le travail législatif l'a, par ailleurs, amené à défendre, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le remplacement du quotient familial par une allocation universelle par enfant. Dans les lois sur le dialogue social, il s'est opposé à la suppression

des élections prud'homales et à la mise sous tutelle de l'inspection du travail. Dans le cadre du projet de loi sur l'adaptation au vieillissement, il a proposé un "ticket autonomie solidarité", monnaie complémentaire pour l'autonomie des personnes âgées. Mais son travail s'est particulièrement concentré sur le projet de loi sur la croissance et l'activité ("loi Macron"). Le texte a pu être amélioré sur quelques points, notamment en ce qui concerne les professions réglementées, la protection des lignes de transport public et la

démolition des bâtiments, mais a confirmé une vision libérale et entériné des offensives contre la protection de l'environnement (loi Ondes, Cigéo) et le droit du travail. Le Groupe écologiste a donc voté contre.

Enfin, dans le cadre des "espaces réservés" ("niches") du Groupe, Jean Desessard était rapporteur de la proposition de loi autorisant l'usage contrôlé du cannabis. Il a lui-même porté et obtenu l'adoption d'un "guide de pilotage statistique" pour les emplois non pourvus dans notre pays.

UN GPS POUR L'EMPLOI

Au mois de septembre 2013, le Conseil d'orientation pour l'emploi a rendu un rapport estimant que près de 400 000 tentatives de recrutement étaient abandonnées chaque année, faute de candidat adapté. Ce rapport avance également le chiffre de 820 000 emplois non pourvus.

Jean Desessard s'est étonné à la lecture de ces chiffres : comment autant d'emplois non pourvus peuvent-ils exister dans un pays qui compte près de trois millions de chômeurs ? Pour répondre à cette question, il a décidé de mener des auditions avec des syndicats, des organisations patronales et Pôle emploi. Lors de ces rencontres, il a cherché à connaître précisément des exemples de métiers en tension. On lui a alors répondu qu'on manquait d'ascensoristes en Seine-Saint-Denis, que les employeurs ont du mal à trouver des maçons et qu'il est difficile de trouver des frigoristes sur Paris.

Jean Desessard a vérifié ces chiffres, directement sur le site de Pôle emploi. Et quelle ne fut pas sa surprise de voir qu'il y avait une offre d'emploi d'ascensoriste en Seine-Saint-Denis pour 729 postulants, 17 offres d'emploi de maçon en Côte-d'Or contre 2 716 CV et 50 postes de frigoristes à pourvoir sur Paris pour 2 158 candidats. De plus, il s'est rendu compte que ces offres d'emploi sont souvent redondantes et que certaines d'entre elles sont postées par les différentes agences d'intérim à l'identique jusqu'à six ou sept fois.

Ainsi, les faits viennent contredire les rumeurs et les on-dit. Aujourd'hui, aucune administration, aucun organisme n'est capable de référencer les postes non pourvus et leurs causes. Aucun acteur institutionnel ne dispose de chiffres, de statistiques permettant d'orienter les politiques publiques, ce qui interroge le bien-fondé et la légitimité des moyens déployés, notamment via la formation, pour que ces postes soient pourvus.



© Pôle emploi

MARS 2015

JEAN DESESSARD DÉPLORE QUE PÔLE EMPLOI NE DISPOSE D'AUCUNE STATISTIQUE FIABLE SUR LES EMPLOIS NON POURVUS.

Face à ce constat, Jean Desessard a déposé, au nom du groupe écologiste, une proposition de résolution en avril 2015. Celle-ci demandait au gouvernement la mise en place d'un guide de pilotage statistique, baptisé GPS pour l'Emploi, référençant au niveau local et national les offres d'emploi non pourvues ainsi que leurs causes.

Après un vote en séance publique, le Sénat a adopté à une très large majorité – tous les groupes politiques à l'exception des communistes – cette proposition de résolution, marquant ainsi la légitimité et le caractère indispensable de cet outil statistique.

Il est temps aujourd'hui de mettre en œuvre le GPS. Il n'est plus possible de rester dans le flou et de laisser dire que les chômeurs sont des fainéants qui refusent des postes afin de conserver leur allocation chômage.

Jean Desessard reste fortement mobilisé sur ce sujet. Dans le cadre des journées d'été des écologistes, il présentera une brochure qui proposera des mesures concrètes afin de mettre en place rapidement le GPS pour l'Emploi.

CONFÉRENCE AMIANTE, DÉSAMIANTAGE, COMMENT RÉPONDRE AUX DÉFIS ?

“ Le problème de l’amiante est toujours actuel : il pourrait faire 100 000 morts d’ici à 2050 ”

Aline Archimbaud

Suite aux propositions du Comité de suivi amiante qu’elle a présidé, remises au Premier Ministre le 1er juillet 2014, Aline Archimbaud a pris l’initiative d’organiser une Conférence intitulée “Amiante, désamiantage, comment répondre aux défis ?” qui a eu lieu au Sénat le 13 avril dernier.

L’objectif étant de permettre aux différents partenaires de définir ensemble les priorités à mettre en avant pour répondre aux grands défis de l’amiante. Cette journée a rencontré un grand succès (160 personnes venues de toute la France) : associations de solidarité avec les victimes et des collectifs de riverains, médecins, chercheurs, syndicalistes, experts, bailleurs, enseignants, etc.

Le problème de l’amiante est toujours actuel : selon les récents travaux de l’Institut National de Veille Sanitaire, il pourrait faire 100 000 morts d’ici 2050, par mésothéliome et cancers. Les conclusions du Comité de suivi alertent sur les nouveaux risques liés au désamiantage, et demandent la mise en place rapide d’une stratégie nationale qui fixe des priorités, impulse la coordination entre les acteurs, crée une filière économique du désamiantage, et renforce la sécurité des salariés et des populations.

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

ENFIN UNE INITIATIVE AU SÉNAT !

Au premier semestre de l’année 2015, Aline Archimbaud a mené avec Chantal Jouanno (Sénatrice UDI de Paris) une série d’auditions



**Aline
ARCHIMBAUD**

alinearchimbaud.fr

Parmi ses interventions au Sénat, elle a défendu l’élargissement de l’encadrement des loyers dans le cadre d’un débat sur le logement ; elle s’est également exprimée pour la reconnaissance du statut des professions liées à la médiation sociale et la généralisation du tiers-payant, et défendu le principe d’universalité de l’accessibilité aux Établissements Recevant du Public et aux transports. Dans le débat sur la réforme du collège, elle a insisté sur la nécessité de garantir la réussite des élèves notamment via une réforme des



© MOM2015

JUIN 2015

ALINE ARCHIMBAUD ET MARIE-ANNE CHAPDELAIN, DÉPUTÉE D’ILLE-ET-VILAINE, ONT ÉTÉ NOMMÉES PARLEMENTAIRES EN MISSION SUR LA SITUATION DES COMMUNAUTÉS AMÉRINDIENNES ET BUSHINGENGE DE GUYANE, AFIN DE COMPRENDRE L’ORIGINE DU TAUX DE SUICIDE ANORMALEMENT ÉLEVÉ PARMIS LES JEUNES DE CES COMMUNAUTÉS, ET DE METTRE EN PLACE “RAPIDEMENT EN GUYANE DES MESURES D’ACCOMPAGNEMENT SUSCEPTIBLES DE PRÉVENIR DE TELS DRAMES HUMAINS”.

sur le thème de la santé et de l’environnement, avant de présenter le 15 avril une communication conclusive devant leurs collègues des commissions des affaires sociales et du développement durable réunies pour l’occasion.

Après s’être félicitées de la prise de conscience et de la profonde évolution des connaissances survenues sur cette problématique, elles ont regretté que ces progrès tardent tant à trouver leur traduction dans les politiques publiques.

Pesticides, amiante, radon, pollution de l’air extérieur et intérieur, UV, ondes électromagnétiques, perturbateurs endocriniens, nanoparticules... : les sujets abordés dans cette première série d’auditions furent nombreux.

Un plan d’action leur paraît également nécessaire pour soutenir la recherche en santé-environnementale, qui manque cruellement de moyens financiers, de structuration et de mobilisation de chercheurs compétents.

C’est pourquoi une seconde phase d’auditions est prévue début 2016 pour aboutir à des propositions concrètes en la matière.

méthodes pédagogiques favorisant l’innovation et la coopération entre les élèves.

Elle a poursuivi son action pour l’accès aux droits sociaux considérant les chiffres impressionnants du non-recours (RSA, CMU-C, ACS), et a renouvelé sa demande de mise en place de mesures de simplification administrative. Elle est à plusieurs reprises intervenue en faveur d’un accueil digne et de l’accès aux droits des populations roms, migrantes et des occupants de terrains. Elle a alerté sur les

effets dramatiques du pesticide Malathion en Guyane.

En Seine-Saint-Denis, elle s’est opposée au projet de création d’un “Central Park” à la Courneuve (projet immobilier amputant une zone classée Natura 2000), et a réinterpellé la Ministre de l’Écologie au sujet du “Fort de Vaujours”. Elle s’est exprimée contre l’annonce de la fermeture de plusieurs points d’accueil de CPAM au nom de l’accès aux soins. Elle est enfin la cheffe de file du groupe écologiste sur trois projets de loi concernant l’Outre-mer.



L'AMENDEMENT QUI VALAIT 5 MILLIARDS

En matière budgétaire, des questions aussi peu avenantes que la non-déductibilité fiscale des contributions bancaires au Fonds de résolution unique (FRU) peuvent parfois dissimuler des enjeux considérables.



© Bureau d'André Gattolin

MAI 2015

STRATÉGIES ARCTIQUE

FRANÇAISE ET

EUROPÉENNE : ANDRÉ

GATTOLIN AUX CÔTÉS

DE MICHEL ROGARD,

AMBASSADEUR POUR

LES PÔLES ET DE JOSÉ

BOVÉ, DÉPUTÉ AU

PARLEMENT EUROPÉEN.

BRUXELLES, 5 ET 6

MAI 2015.

Par défaut, ces contributions des banques françaises, assimilables à des charges, sont déductibles de l'impôt sur les sociétés : ce serait donc à l'État d'en payer le tiers, soit 5 milliards d'euros, alors même que le FRU vise à éviter le recours aux finances publiques pour les renflouements bancaires. Considérant ce paradoxe inacceptable, André Gattolin a déposé en octobre 2014 un amendement visant à supprimer cette déductibilité.

Arguant que les banques étaient déjà "largement mises à contribution par d'autres biais", le gouvernement y a opposé une fin de non-recevoir.

La mobilisation et l'action concertées avec Eva Joly au Parlement européen ainsi qu'Eric Alauzet et Eva Sas à l'Assemblée nationale ont toutefois fini par payer : en novembre, en réponse au même amendement, le Gouvernement a annoncé des mesures et en décembre, la suppression de la déductibilité a été adoptée par le Parlement.

LES DROITS DE L'HOMME TOUJOURS À L'AGENDA EN 2015

Changer le monde, sauver l'humain et son environnement : la non-violence politique exprimée par Gandhi a marqué la réflexion d'André Gattolin dès le début de son engagement politique. Le 10 décembre 2014, alors que les Tibétains en exil célébraient à Paris la remise du prix Nobel de la Paix au Dalaï Lama en 1989, André Gattolin a réaffirmé son soutien à la défense des libertés en Chine, comme dans nombre de manifestations ultérieures. Il a d'autre part organisé au Sénat trois colloques traitant de la promotion internationale des droits de l'Homme : État de droit contre Raison d'État, réforme de l'ONU, situation de la minorité ouïghoure dans le Xinjiang. Enfin, avec l'ONG *International Campaign for Tibet*, il a coordonné la réalisation d'un sondage international qui a fait apparaître le contraste entre le très fort soutien des opinions de six pays à la cause tibétaine et les positions des plus prudentes de nos dirigeants politiques.

Conçu après la dernière crise financière, le FRU consiste en un fonds de réserve, mobilisable en cas de défaillance bancaire dans la zone euro. Alimenté par les banques elles-mêmes, ce fonds vise à ce que l'argent public ne soit plus appelé, comme en 2008, au secours d'établissements privés.

Bien que son montant — 55 milliards d'euros à terme — ne puisse pas permettre de faire face à la faillite d'une banque systémique, sa mise en place constitue tout de même une avancée réelle.

Déterminer le montant de la contribution individuelle des banques au FRU a fait l'objet d'une intense négociation entre Etats - où le chauvinisme économique a d'ailleurs plutôt primé sur l'évaluation du risque financier...

Ainsi, la France a pu faire abaisser la contribution globale de ses banques de 17,5 à environ 15 milliards d'euros, étalée sur neuf années.

10

LES ÉCOLOGISTES DU SÉNAT



© Bruno Lévy

André
GATTOLIN

Vice-Président de la Commission des Finances du Sénat, André Gattolin a défendu les positions des écologistes lors de l'examen des différentes lois de finances comme sur plusieurs textes économiques débattus par la Haute Assemblée. Il a notamment défendu les propositions écologistes en matière de fiscalité, de stratégie numérique, de politique industrielle ou encore de politique du handicap. André Gattolin a également porté, au nom du groupe écologiste, la proposition de loi d'Eva Sas sur les

nouveaux indicateurs de richesse, définitivement adoptée par le Parlement en avril.

Dans les débats relatifs à la presse et à l'audiovisuel, il s'est exprimé en faveur d'une réforme ambitieuse des aides à la presse, qui soutienne davantage la presse d'opinion et d'information, et soutenu l'amendement "Charb" qui prévoit des réductions d'impôts pour les particuliers souhaitant faire des dons à des entreprises de presse. Il a par ailleurs affirmé la nécessité d'un renforcement de la cybersécurité, à l'heure d'un fort

développement numérique et des criminalités qui lui sont associées au sein de notre société.

En matière européenne, enfin, il a poursuivi ses travaux sur les régions polaires, à travers la publication de deux rapports parlementaires, consacrés respectivement à l'Arctique et au Groenland, territoires aux avant-postes du dérèglement climatique et qui deviennent des enjeux géostratégiques majeurs.

andregattolin.eelv.fr

Esther BENBASSA



© Sénat

L'ACTIVITÉ PARLEMENTAIRE D'ESTHER BENBASSA A DE NOUVEAU ÉTÉ RICHE EN COMBATS

Le jeudi 2 avril 2015, dans le cadre de l'espace réservé au groupe écologiste, elle a défendu en séance sa proposition de loi autorisant l'usage contrôlé du cannabis, déposée le 28 janvier 2014. La discussion était une première pour le Parlement français et témoigne d'une prise de conscience quant aux enjeux sanitaires, préventifs et sécuritaires liés au cannabis. Après plus de 18 mois de travail, une quarantaine d'auditions dont celles de quatorze chercheurs, elle a, avec Jean-René Leclercq, présenté

à la presse, le 20 novembre 2014, le rapport de la mission d'information sur la lutte contre les discriminations ethniques, raciales et religieuses.

Engagée de longue date aux côtés des personnes prostituées, elle a toujours milité pour l'abrogation du délit de racolage public et contre la pénalisation des clients. Une prise de position défendue en séance le 30 mars 2015, lors de l'examen de la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel.

Très attendu, le projet de loi relatif à la réforme de l'asile, dont elle était cheffe de file, contenait au départ certaines dispositions susceptibles d'améliorer la

situation des demandeurs d'asile mais a clairement changé de visée. Si le texte a été adopté, le groupe écologiste a démontré, en s'opposant au texte, qu'il restait fidèle aux valeurs humanistes de la France.

Elle a ainsi été cheffe de file pour plus d'une vingtaine de textes. Elle a interrogé le gouvernement à plusieurs reprises notamment sur la réorganisation de l'Islam de France et la formation des Imams, sur la nécessaire mise aux normes des parloirs de la maison d'arrêt de Fresnes ou encore sur la pratique persistante et systématique de fouilles intégrales dans plusieurs établissements pénitentiaires français.

UNE ANNÉE SUR TOUS LES FRONTS POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

L'année parlementaire 2014-2015 a bien débuté avec l'adoption par le Sénat de la résolution en faveur de la reconnaissance de l'État palestinien, une initiative impulsée par Esther Benbassa.

N'ayant jamais cessé d'être fidèle à la cause de la coexistence israélo-palestinienne, elle considère que le nombre croissant de tels votes peut insuffler un regain de détermination chez les dirigeants des pays qui composent l'Union européenne pour passer des mots aux actes.

Mais l'année a surtout été marquée par les attentats de janvier qui ont bouleversé la France, le monde entier faisant de la lutte contre les rejets, la haine, l'antisémitisme et l'islamophobie une priorité. C'est en ce sens qu'elle a organisé le 12 mars 2015 une journée d'échanges intitulée: "Juifs et musulmans, retissons les liens !". Cette journée a réuni, au fil de trois tables rondes, des acteurs de terrain, des artistes et des écrivains, des intellectuels, des ministres du culte et des militants associatifs venus d'horizons divers qui ont tous contribué à clarifier les enjeux de relations devenues si difficiles et à apaiser un climat que certains s'ingénient au contraire à rendre chaque jour plus délétère.

Elle s'est également engagée comme Vice-Présidente auprès la Commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe, en octobre 2014. Le rapport de la commission d'enquête, publié le 1er avril 2015, soumet une série de propositions, 110 exactement, qui ont pour but de prévenir la radicalisation, renforcer les services antiterroristes, contrer le djihad médiatique, mieux contrôler les frontières et adapter la réponse pénale et carcérale.

© J.-C. Attias

JUIN 2015

AVEC LES
DEMANDEURS D'ASILE
DE LA CHAPELLE,
À PARIS,
LE 11 JUIN 2015

C'est dans ce contexte que le gouvernement a souhaité renforcer la politique du renseignement. L'initiative portée par le gouvernement de légiférer sur le renseignement est légitime et nécessaire.

Cependant, en tant que cheffe de file du groupe écologiste sur ce projet de loi, la sénatrice estime également nécessaire que le texte respecte un certain équilibre entre protection de l'ordre public et garantie des libertés individuelles. Malheureusement, les techniques de renseignements employées impliquent toutes des atteintes aux libertés individuelles d'une extrême importance et pourraient aboutir à des dérives incontrôlables. C'est pourquoi le groupe écologiste qu'elle représente sur ce texte a voté contre le projet de loi.

Cet équilibre n'avait d'ailleurs pas été trouvé en début d'année lors de l'examen du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme pour lequel elle était également cheffe de file.





De la loi sur la transition énergétique à celle sur la nouvelle organisation du territoire, en passant par les négociations internationales sur le développement et le climat, Ronan Dantec défend le rôle des pouvoirs locaux dans la lutte contre le changement climatique. Avec un objectif à court-terme : réussir la COP 21.

EN MISSION POUR LE CLIMAT

Comment soigner le climat si l'on ne met pas autour de la table tous les acteurs portant une part de la réponse globale ? Il n'y a encore pas si longtemps, les Etats négociaient seuls sur le dérèglement climatique. Mais progressivement, les "acteurs non étatiques" (les organisations de la société civile mondiale : gouvernements locaux, ONG, chercheurs, entreprises, paysans, peuples autochtones, jeunes, femmes) ont affirmé leur place dans cette négociation complexe. Porte-parole Climat de la principale organisation mondiale de collectivités locales (CGLU), Ronan Dantec défend le rôle des pouvoirs locaux, convaincu qu'ils sont une partie de la solution climatique. Et ce, au Sénat comme dans les couloirs de l'ONU.

DES RESPONSABILITÉS LOCALES POUR UN OBJECTIF GLOBAL

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par deux loi essentielles : la transition énergétique et la nouvelle organisation des territoires (loi dite "NOTRe"). Après avoir présidé le groupe de travail sur la gouvernance durant le Débat National sur la Transition Énergétique (DNTE) et participant assidument au Conseil national de la transition écologique (CNTE), Ronan Dantec a obtenu l'adoption avec le Groupe écologiste d'une quarantaine d'amendements sur le projet de loi. Pour n'en citer que quelques-uns : avancée à 2020 de l'obligation de rénovation thermique du parc locatif privé (au lieu de 2030) ; obligation en 2030 de rénovation au moment d'un achat ou d'une vente ; création d'une filière "Responsabilité Élargie du Producteur" (REP) pour le recyclage des vieux bateaux de plaisance ; méthodologie unifiée de comptabilisation des émissions territoriales de CO2 ; amélioration du dispositif de tiers-financement pour les opérateurs des collectivités locales... Le renforcement des plans climat territoriaux dans la loi découle de la proposition du groupe de travail présidé par Ronan Dantec, dans le cadre des travaux du DNTE. Sur le



© B. Batiot

JUILLET 2015

OUVERTURE DU
SOMMET MONDIAL
CLIMAT ET
TERRITOIRES, COPILOTÉ
PAR RONAN DANTEC,
EN PRÉSENCE DE LA
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
ANNICK GIRARDIN ET
DU PRÉSIDENT DE LA
RÉGION RHÔNE-ALPES
JEAN-JACQUES
QUEVRANNE. UN
RENDEZ-VOUS DES
ACTEURS NON-
ÉTATIQUES AVANT LA
COP21, EN PRÉSENCE
DU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET DE
PERSONNALITÉS DU
MONDE ENTIER.

nucléaire, il a veillé, avec ses collègues écologistes des deux Chambres, à ce que la baisse de la part du nucléaire dans le mix électrique soit confirmée et que les avancées de nos amendements soient maintenues.

LES TERRITOIRES, NOUVEAUX-VENUS DANS LA NÉGOCIATION CLIMAT

En septembre 2013, Ronan Dantec présidait à Nantes le sommet mondial de la ville durable "Ecocity", qui s'est conclu par la "Déclaration de Nantes", feuille de route commune de tous les réseaux de gouvernements locaux pour la conférence de Paris en décembre. C'est aussi à ce moment qu'une initiative nouvelle, fortement soutenue par Ronan Dantec, voit le jour : celle de textes communs des différents acteurs non-étatiques pour les grands rendez-vous onusiens. Ainsi, ces acteurs ont présenté en septembre 2014 à l'ONU un appel défendant un "objectif de développement durable" (ODD) sur l'urbanisation durable. Car avant la COP 21 à Paris, une autre conférence se tiendra, au siège de l'ONU à New-York, sur ces "ODD". Or il ne pourra y avoir d'accord crédible à Paris en décembre s'il n'y a pas d'accord sur les objectifs de développement durable à l'ONU en septembre. Dans le même esprit, et après un deuxième texte commun, "Catalyser l'action", présenté à New York, le sommet mondial Climat et Territoires, que Ronan Dantec a co-organisé début juillet avec la région Rhône-Alpes et son vice-président Bernard Soulage, aura été l'occasion de faire dialoguer les acteurs non-étatiques de territoires du nord comme du sud sur des engagements et des propositions concrètes à porter en vue de la COP 21.

L'idée fait son chemin et il faut que 2015 la confirme : les acteurs non-étatiques, dans leur diversité, portent chacun une part de la réponse globale face au dérèglement du climat. La COP21 à Paris devra reconnaître leur rôle et renforcer leur capacité d'action, car sans leur mobilisation, il sera impossible de stabiliser le réchauffement climatique sous les 2°.

MAUVAIS ESPRIT

Alors que la loi Refondation de l'école installe difficilement le changement pour une école plus juste et plus inclusive (formation des enseignants, éducation morale et civique, socle et nouveaux programmes...), les enjeux de l'éducation méritent un effort collectif. Hélas, ce n'est pas le choix de la droite prête à tout dans sa reconquête du pouvoir.

Après le choix de l'obstruction sur les rythmes scolaires, occultant son action passée néfaste, la droite opte pour le soupçon malsain sur l'autorité à l'école, exploitant quelques incidents intervenus lors de la minute de silence post Charlie.

Le groupe Les Républicains a obtenu une commission d'enquête sur "le fonctionnement du service public de l'éducation, sur la perte de repères républicains que révèle la vie dans les établissements scolaires et sur les difficultés rencontrées par les enseignants dans l'exercice de leur profession".

Le titre en dit long sur la posture "décliniste" proposée. Les premières auditions programmées confirmaient l'imposture : Finkielkraut, les ex-ministres Chevènement, Ferry et Chatel... (et l'on a échappé de peu à Zemmour !). Quelle est la légitimité de ces personnalités aujourd'hui éloignées du terrain pour "témoigner"?

Le rapporteur s'est contenté d'entendre des opinions: le format "commission d'enquête" était non-seulement inadapté, mais aussi inexploité par ceux qui l'avaient voulu !

Dans ce contexte, Marie Blandin a fait le choix de la participation à la commission d'enquête avec le double objectif de rééquilibrer les auditions et que des éléments réels de compréhension et d'action puissent émerger des discussions.

Par exemple, Philippe Meirieu a pu expliciter la nécessaire désintringement du savoir et de la croyance



"LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE"
EUGÈNE DELACROIX,
1830.

dans l'enseignement (distinguer ce que l'on sait et ce à quoi on croit implique de ne pas délivrer le "savoir" comme un élément auquel "croire").

Laurence De Cock (collectif aggiornamento) a quant à elle lancé des pistes pour une pédagogie de la "désaffiliation" (partant du constat que les adolescents sont pris dans un système de multi-appartenance, qui confine au multi-emprisonnement).

L'idée que les enseignants puissent, au début de leur carrière, signer une charte quant au respect et la promotion des valeurs de la République, par un code de déontologie, est une piste symbolique que Marie Blandin a appuyée.

© Matthieu Marty



OCTOBRE 2014
CONVENTION
RÉGIONALE D'EELV
NORD-PAS-DE-GALAIS
À DUNKERQUE, LE 18
OCTOBRE 2014, SUR
LES POLLUTIONS AUX
PARTICULES FINES.



© Noirc

Marie-Christine
BLANDIN

mariechristineblandin.fr

Cette année, la Commission de la Culture n'a été saisie que sur un ajustement des droits d'auteur, sur une petite modernisation des aides à la presse (pour nous, nécessité de soutenir les journaux sans publicité) et sur l'université des Antilles Guyane. Marie Blandin, en plus du Conseil Supérieur des Programmes, s'est donc aussi investie sur d'autres textes.

Dans la loi de transition énergétique, elle a fait adopter deux amendements favorisant dans les établissements d'enseignement technologique, professionnel,

agricole et les centres de formation des apprentis, des formations relatives au développement durable et à la transition énergétique. Les futurs chantiers d'énergies renouvelables, de filières de recyclage et d'efficacité énergétique, auront besoin d'acteurs qualifiés.

L'autre victoire, c'est l'inscription des droits culturels dans la loi. A défaut de loi "création" nous avons utilisé la loi NOTRe. Après son inscription dans le texte voté du Sénat, les droits culturels n'ont pas passé la lecture de l'Assemblée,

mais Marie Blandin a réussi à les réintroduire en seconde lecture. On lui a reproché le caractère peu normatif de cette disposition. Mais dans le domaine de la culture, il est difficile d'être d'une rigueur absolue. Les droits culturels ne sont pas des droits opposables, ils embrassent des pratiques et des œuvres d'une grande diversité, ils sont les droits de chacun, à être reconnu dans son égale dignité, au travers de politiques inclusives, co-construites et attentives. Ces principes sont un guide pour faire humanité ensemble et utiliser au mieux l'argent public.



PESTICIDES : LE COMBAT CONTINUE !

Le combat pour l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes a été l'un des principaux chantiers de Joël Labbé lors de cette session parlementaire 2014/2015.

En juin 2014, le colloque organisé en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française avait permis de préciser, grâce aux témoignages de nombreux scientifiques, l'impact de cette famille de pesticides sur les pollinisateurs, mais également sur l'ensemble des écosystèmes et sur l'homme.

Suite à cet événement, il avait déposé une proposition de résolution pour une interdiction totale des ces insecticides neurotoxiques, qui avait rassemblé plus de 170 signatures de parlementaires. Le 4 février 2015, le texte a été rejeté au Sénat, en raison notamment de l'avis défavorable du Ministre de l'Agriculture.

Malgré cet échec, qui lui a valu une belle colère et un "arrachage de cravate", la cause des abeilles a trouvé un certain écho auprès de nos concitoyens.

L'histoire ne s'arrête pas là. La première lecture de la loi biodiversité à l'Assemblée Nationale courant mars a permis de remettre le sujet sur la table, et l'adoption d'un amendement interdisant l'usage des néonicotinoïdes au 1^{er} janvier 2016.

Les écologistes restent bien sûr vigilants et mobilisés sur ce sujet avec l'ensemble des réseaux, citoyens, apiculteurs, agriculteurs bio, scientifiques, et partenaires politiques, de plus en plus nombreux. Joël Labbé vient ainsi de co-signer avec plusieurs collègues députés et sénateurs "L'appel des Parlementaires pour l'interdiction des Néonicotinoïdes".

Prochain épisode en octobre, lors du débat au Sénat sur le projet de loi biodiversité, qui confirmera, espère-t-il, cette nécessaire avancée.

QUELLE OSTRÉICULTURE POUR DEMAIN ?

Sénateur d'un département littoral, Joël Labbé s'intéresse depuis plusieurs mois aux mutations et difficultés du monde ostréicole.

Depuis le début des années 2000, une nouvelle huître, née en éclosure et issue d'une manipulation génétique, a envahi les étals. Sur fond de crise majeure du secteur ostréicole, l'exploitation de cette "huître triploïde" et le virage productiviste pris par une grande partie de la profession soulèvent un certain nombre de questions : questions éthiques, concernant l'usage des biotechnologies, questions liées aux impacts environnementaux et aux conséquences sur la biodiversité, questions liées à l'information du consommateur.

Joël Labbé a jugé nécessaire de porter ce sujet au Sénat, dans l'Hémicycle tout d'abord, lors d'un débat le 12 mai dernier, puis en juin, lors d'un colloque dédié aux enjeux de l'ostréiculture de demain, réunissant l'ensemble des parties prenantes.

La réflexion est actuellement en cours pour une éventuelle évolution législative et réglementaire concernant l'étiquetage des huîtres.

JUIN 2015

LE 10 JUIN DERNIER

AU SÉNAT, LORS DU

COLLOQUE INTITULÉ

"REGARDS CROISÉS

SUR L'OSTRÉICULTURE :

QUELS ENJEUX

POUR DEMAIN ?",

RÉUNISSANT

PRODUCTEURS,

SCIENTIFIQUES ET

CONSOMMATEURS.



© Sénat



Joël
LABBÉ

Au-delà de l'intense activité parlementaire au sein de la Commission des Affaires économiques, Joël Labbé a poursuivi cette année le travail engagé sur ses thématiques de prédilection : l'agriculture, les pesticides et l'alimentation. Il a suivi avec attention les décrets d'application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment ceux relatifs aux préparations naturelles peu préoccupantes et aux produits biostimulants, qui peinent à sortir. Il s'est mobilisé, dans le Morbihan comme au niveau national,

dans la lutte contre le frelon asiatique, appelant le Ministère de l'agriculture à reconnaître cet insecte comme nuisible de catégorie 1 et à homologuer le dioxyde de soufre comme moyen de lutte privilégié contre ce fléau. Deux belles avancées ont jalonné son année : la loi de transition énergétique, qui a permis de faire avancer la date d'application de la loi Labbé sur l'interdiction d'usage des pesticides par les collectivités et les particuliers, et d'y ajouter l'interdiction d'épandage sur les voiries ; et la refonte du décret sur le "fait maison" dans la

restauration, fidèle cette fois-ci à l'esprit de l'amendement qu'il avait fait adopter dans le projet de loi consommation. Joël Labbé prépare à présent activement le passage de la loi biodiversité au Sénat qui sera un temps fort de l'automne. Dans le cadre des travaux préparatoires de la Conférence de Paris sur le climat (COP 21), il est également en charge du volet biodiversité du rapport parlementaire sur "Le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique".

Leila AÏCHI



© Bureau L.A.

Cette année, Leila Aïchi co-préside un groupe de travail sur les conséquences géopolitiques du dérèglement climatique qui aboutira à un rapport au nom de la Commission des Affaires Etrangères et de la Défense. Elle a réaffirmé son soutien aux ONG santé-environnement et aux lanceurs d'alerte et s'est particulièrement mobilisée contre une loi qui, sous couvert du renforcement de la sécurité des installations nucléaires civiles, vise en réalité à criminaliser l'action des militants qui ont révélé la grande porosité de nos centrales. Leila Aïchi a également défendu la réactualisation du Protocole de Kyoto. Elle s'est déplacée à

de multiples reprises afin de constater les problématiques environnementales et sociales liées à la dégradation de la planète : Amérique Latine, Arctique, Asie, Moyen-Orient, Maghreb et Europe. Particulièrement attachée au respect des libertés individuelles, elle s'est mobilisée contre la loi de lutte contre le terrorisme. Dénonçant des mesures liberticides, elle a plaidé pour plus de moyens et une réflexion en profondeur sur la société française dans son ensemble. Malgré l'opposition honteuse de l'ensemble de la représentation nationale, Leila Aïchi a porté sa proposition de loi visant à instaurer une journée d'hommage aux

humanitaires morts pour la paix et aux journalistes morts pour la liberté d'informer. Elle a écologisé l'armée et la Défense : les militaires se sont depuis saisis de manière sincère de la problématique climatique. Elle a co-organisé différents colloques sur l'action de groupe en matière de santé-environnement, la cohésion nationale et la liberté de culte, la jeunesse et la COP21 ainsi que sur le numérique, une chance pour les quartiers. Enfin, devant le déni de vérité, Leila Aïchi déposera une proposition de loi "Bugaled Breizh" pour créer un régime de responsabilité sans faute dans le domaine de la Défense.

SUR TOUS LES FRONTS DE LA POLLUTION ET DES SOLUTIONS

Quel coût sanitaire global ? Quel coût pour la biodiversité ? Quelles conséquences pour la vie économique nationale et locale ? Quelle stratégie en matière de transport ? Quelles perspectives pour l'avenir industriel ?

Autant de questions autour de la pollution de l'air restées sans réponse ! La pollution chronique et

les pics à répétition ne font que confirmer l'inertie des pouvoirs publics et l'absence criante de prise de décisions courageuses et indispensables.

Si le scandale sanitaire que représente la pollution de l'air est aujourd'hui reconnu de tous, il semble également acquis que ce fléau impacte de manière significative l'économie et les finances de la France. Ainsi, à l'initiative de Leila Aïchi, une commission d'enquête parlementaire sur le coût économique et financier de la pollution de l'air a été créée. Cette commission, dont elle est la Rapporteuse, ouvre un nouveau front afin de contrer les lobbys directement sur leur terrain. Il s'agit également par ce biais de crédibiliser le combat que mènent les écologistes depuis des années. Ce rapport, qui a évalué le coût de la pollution de l'air à 101,3 milliards d'euros, restera une référence pour les années à venir.

S'inscrivant dans une démarche constructive, il s'agit de dresser un constat sans concession, de déterminer les responsabilités et de mettre en avant des solutions viables, crédibles et durables au service des citoyens, des entreprises et dans le respect de la transition écologique que Leila Aïchi appelle de ses vœux.

Leila Aïchi considère que les écologistes ont l'obligation d'aborder les sujets environnementaux, sociaux, économiques, financiers et institutionnels de manière pragmatique, responsable et sans aucun tabou.

L'ARMÉE AU SECOURS DU CLIMAT

UNE PREMIÈRE MONDIALE !

En cette année de COP21 et suite aux recommandations du Livre vert de la défense, Leila Aïchi est à l'origine d'une première mondiale en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

JUIN 2015

LORS D'UN DÉPLACEMENT SUR LE TERRAIN, LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SE SONT RENDUS DANS PLUSIEURS ENTREPRISES COMME RENAULT, TOYOTA ET BOMBARDIER.

Deux ans de lobbying intense auprès de la Présidence de la République, du Ministère de la Défense et de l'Etat-major des Armées ont abouti à la tenue, les 12 et 14 octobre 2015, d'un sommet international des Ministres de la Défense sur la question du dérèglement climatique.

Après une journée d'échanges entre militaires et représentants de la société civile, le sommet officiel permettra d'expliciter le lien entre dégradation environnementale et conflit tout en proposant des solutions à la fois capacitaires et stratégiques.





Groupe écologiste du Sénat

Retrouvez toute l'actualité
et les interventions
du groupe écologiste sur

www.ecologistes-senat.fr

